



Récapitulatif des ouvrages :  
 Bassin de confinement 1 : 462 m<sup>3</sup>  
 Bassin de confinement 2 : 693 m<sup>3</sup>  
 V de confinement total : 1155 m<sup>3</sup>  
 V lié à la D9 : 900 m<sup>3</sup>  
 V lié à une pluie de 10 mm : 254 m<sup>3</sup>  
 V lié à la D9A : 1154 m<sup>3</sup>  
 V10 utile : 858 m<sup>3</sup>  
 V20 utile : 1084 m<sup>3</sup>

- ### LEGENDE
- Extension bâtiment
  - Bâtiment actuel
  - Chaussée existante
  - Trottoir existant
  - Extension de voirie
  - Voie pompier actuelle
  - Extension Voie pompier
  - Espaces verts existants
  - Espaces verts futurs
  - Réseau EU refolement existant
  - Réseau EU existant
  - Réseau EU à créer
  - Boîte de branchement EU 40x40
  - Réseau EP existant
  - Réseau EP refolement existant
  - Réseau EP collecteur à créer
  - Réseau EP branchement à créer
  - Réseau EP drain
  - Regard EP
  - Boîte de branchement EP 40x40
  - Réseau EP abandonné
  - 88.88 Niveaux projetés
  - Réseau ELEC privé créé
  - Réseau ELEC public existant

**Propriété intellectuelle.**  
 L'œuvre est la propriété intellectuelle de la Compagnie des Fruits Mûrs. Elle est protégée par le droit de propriété intellectuelle et est opposable à tous qui copient, réproduisent, divulguent ou utilisent sans autorisation préalable à l'écrit de la Compagnie des Fruits Mûrs. Le nom de l'architecte ou de l'ingénieur est inscrit sur l'œuvre et sur les copies de celle-ci.

**Responsabilité de l'architecte.**  
 La responsabilité de l'architecte ne peut être recherchée que dans les limites de la mission que le maître d'ouvrage a confiée à l'architecte.

**Dossier de permis de construire.**  
 Le dossier de permis de construire est soumis à la Commission d'Instruction des Permis de Construire (CIP) et est opposable à tous qui copient, réproduisent, divulguent ou utilisent sans autorisation préalable à l'écrit de la Compagnie des Fruits Mûrs.

**Dossier d'impact et de maîtrise de travaux.**  
 Les documents relatifs à l'impact et à la maîtrise de travaux sont soumis à la Commission d'Instruction des Permis de Construire (CIP) et sont opposables à tous qui copient, réproduisent, divulguent ou utilisent sans autorisation préalable à l'écrit de la Compagnie des Fruits Mûrs.

**Il appartient à l'entrepreneur en charge de l'exécution de son marché de respecter le maître d'ouvrage et l'architecte de toutes les contraintes énoncées dans les plans, coupes, et à la fois les normes, ou modifications qu'éventuellement il jugerait nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages et équipements dans le respect des normes en vigueur.**

**La Compagnie des Fruits Mûrs**  
 Création d'une extension  
 Bâtiment d'activité à température dirigée  
 2A AXE 7 EST, 2265 route des Foulloises, 26140 ALBION

<b>DEMANDEUR :</b> SCI DES FRUITS MÛRS 240 des Champs 203, RUE DES FRÈRES LUMIÈRES 69750 - CHARDONNAY	<b>ARCHITECTE :</b> <b>A26</b> GL A.26-GL 165 bis, RUE DE VAUGRARD 75015 - PARIS T : +33 (0) 7 55 52 80
<b>BET CPC :</b> BIGS 165 bis, RUE DE VAUGRARD 75015 - PARIS T : 09 70 75 52 80	<b>BET VRD :</b> ARECO Ingénierie Rue Verte du Rostol, box 8 Route d'Orléans 92 710 - COULMERS T : 03 21 42 50 16

<b>DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE</b>			
<b>PLAN DE PRINCIPE DES VRD</b>			
<b>ECHELLE :</b> Graphique	<b>DATE :</b> 15/04/2019	<b>FORMAT :</b> A0	<b>PC2 VRD</b>
1641 - PC - A26-GL - ARC - SIT - PLN - 00			

